



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

#### Sommaire

#### Introduction

#### Le budget principal

- 1) Les chiffres clés 2025
- 2) Présentation des résultats
- 3) Analyse de la section de fonctionnement
- 4) Analyse de la section d'investissement
- 5) Quelques indicateurs

#### III Le budget annexe campings

#### IV Effectifs de la collectivité

#### **Introduction**

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune ([audinghen-capgrisnez.fr](http://audinghen-capgrisnez.fr)).

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon le calendrier et les modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

En mettant fin à la double présentation du compte administratif et du compte de gestion, une unique délibération sera désormais votée pour le CFU.

Le compte financier unique devient obligatoire à compter de l'exercice 2026, c'est-à-dire une production au plus tard au cours du premier semestre 2027.

Pour le mettre en place, deux prérequis sont nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 sauf pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4

- Avoir dématérialisé les documents budgétaires. Cela correspond à la transmission électronique de l'ensemble des documents budgétaires depuis le budget primitif à la préfecture au format XML (Actes budgétaires) et au comptable public (PES budget).

### **La commune a choisi d'élaborer le CFU à compter de l'exercice 2025.**

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité, et la section d'investissement, qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et par article.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Les CFU de l'exercice 2025 ont été approuvés le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune ([audinghen-capgrisnez.fr](http://audinghen-capgrisnez.fr)).

## **Le budget principal**

### 1) Les chiffres clés 2025 (y compris excédents reportés)

<b>Recettes de fonctionnement</b> <b>1 465 734,29</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b> <b>796 782,62</b>
<b>Recettes d'investissement</b> <b>738 396,85</b>	<b>Dépenses d'investissement</b> <b>653 517,38</b>

## 2) Présentation des résultats

## Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

	2024	2025
Recettes de fonctionnement	907 565,50	1 041 832,74
Excédents reportés	207 548,30	423 901,55
Dépenses de fonctionnement	729 315,02	796 782,62
<b>Résultats de l'année 2025</b>	<b>+ 385 798,78</b>	<b>+ 668 951,67</b>

## Résultats d'investissement pour l'année 2025

	2024	2025
Recettes d'investissement	476 234,33	214 151,20
Excédents reportés	251 092,85	524 245,65
Dépenses d'investissement	203 081,53	653 517,38
<b>Résultats de l'année 2025</b>	<b>+ 524 245,65</b>	<b>+ 84 879,47</b>

## 3) Analyse de la section de fonctionnement

⇒ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, on y trouve :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **181 929,50 €**.

Ce chapitre retrace toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à la fourniture des repas de la cantine scolaire...



- compte 6156 : 37 828 € pour le paiement de la maintenance des caméras de l'opération « Terminus » financée à hauteur de 31 523 € par une subvention britannique,
- compte 615231 : 12 835 € pour le curage de fossés et le débroussaillage d'accotements de voiries,
- compte 615221 : 2 650 € ont été employés au nettoyage de la toiture de l'école,
- compte 615228 : 3 120 € pour des travaux d'étanchéité du logement communal situé au 523 rue Principale.
- Les charges de personnel (chapitre 012)  
Elles s'élèvent à **311 058,04 €** pour l'année 2025. Elles étaient de 327 519,35 € en 2024.
- Atténuations de produits (chapitre 014)  
Il s'agit du reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) pour un montant de **78 806 €**.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit principalement de la régularisation comptable de cessions de biens inscrits à l'inventaire (terrains cédés dans la ZAL et four de la boulangerie), pour un montant de **135 476,64 €**.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**  
 Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les tablettes offertes aux enfants de l'école partant en 6<sup>ème</sup>, les subventions versées aux associations, les droits d'utilisation du logiciel de gestion, les frais de contingents incendie et les autres contributions (participation au centre aéré, service ADS, entrées piscine pour les enfants de l'école, prêts des livres pour les lycéens). Ces charges s'élèvent à **85 868,81 €**.  
 En 2025, les subventions attribuées aux associations se chiffrent à 2 440,00 € auxquelles s'ajoute une somme de 759,00 € pour partie remboursée par la commune de Bazinghen pour une sortie scolaire programmée en fin d'année scolaire 2025.
- **Charges financières (chapitre 66)**  
 Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **3 529,63 €**.
- **Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (chapitre 68)**  
 Cette dépense correspond à la mise en œuvre d'une provision pour une créance impayée de 2022 soit **114 €**.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	167 133,84	181 929,50
012	Charges de personnel	327 519,35	311 058,04
014	Atténuations de produits	78 902,00	78 806,00
042	Opérations d'ordre	52 500,00	135 476,64
65	Autres charges de gestion	99 052,33	85 868,81
66	Charges financières	4 036,50	3 529,63
68	Dotations amorts, dépréc et prov	171,00	114,00

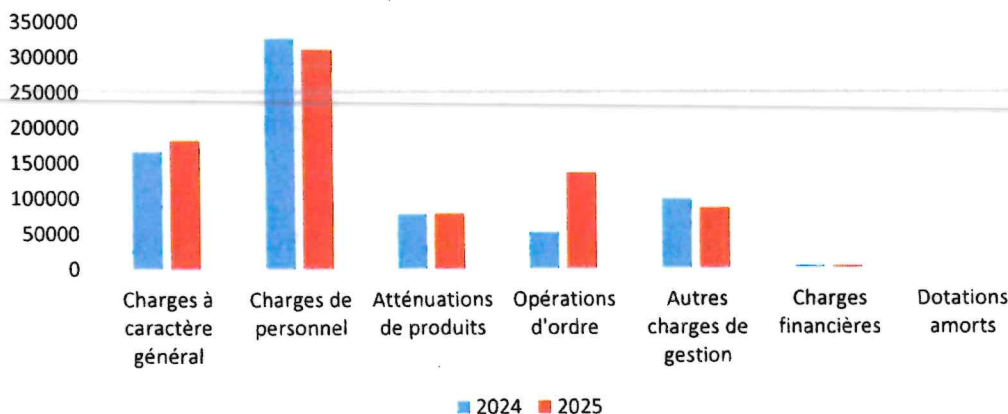
Variation  
%

Total des dépenses	729 315,02	796 782,62	+ 9,25
--------------------	------------	------------	--------

Hormis les opérations d'ordre budgétaire qui n'ont pas d'impact direct sur le budget en termes de dépenses ou de recettes réelles, les dépenses baissent légèrement (- 2%).

Les charges de gestion courante et les charges financières diminuent, seules les charges d'administration générale progressent (+8,9%) en un an. Ceci s'explique principalement par le mandatement du contrat de maintenance des caméras de l'opération « Terminus ».

### Dépenses de fonctionnement 2024/2025



⇒ **Les recettes de fonctionnement :**

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**  
Ce chapitre d'un montant de **23 398,82 €** retrace l'enregistrement comptable de la cession du four de la boulangerie.
- **Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**  
Les produits de ce chapitre se chiffrent à **86 236,66 €** et proviennent des ventes de concessions dans le cimetière, des redevances de l'occupation du domaine public, de la cantine et garderie, le remboursement des dépenses réalisées par le budget principal pour le fonctionnement des terrains de campings municipaux (59 551,28 €) et le remboursement des frais d'éclairage public de la ZAL.
- **Les impôts et taxes, la fiscalité locale (chapitres 73 et 731)**  
Ces produits s'élèvent à **559 140,21 €**.

**La fiscalité**

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe habitation			16,47	16,47	16,47
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,47*	31,47	31,47	31,47	31,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,54	21,54	21,54	21,54	21,54
Cotisation foncière des entreprises	18,77	18,77	18,77	18,77	18,77

\* En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (le taux départemental étant de 22,26).

À compter de 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les bases de taxe d'habitation ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de taxe d'habitation sont désormais constituées des bases résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la direction générale des finances publiques.

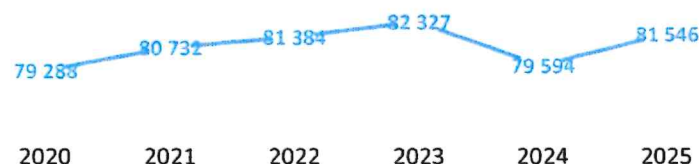
L'impôt représente aujourd'hui 50% des recettes communales.

- **Les dotations et participations (chapitre 74) :**  
La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Pour les communes, elle se structure autour de deux composantes :
  1. Une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie) : 81 546 € pour la commune en 2025
  2. Une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSR, DNP) : 38 430 € pour la commune en 2025

**La dotation globale de fonctionnement « Part forfaitaire »**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en €	79 288	80 732	81 384	82 327	79 594	81 546

ÉVOLUTION DGF  
"PART FORFAITAIRE"



Le chapitre 74 chiffré à **188 079,62 €**, regroupe également les allocations compensatrices et dotations versées par l'Etat, le FCTVA, la participation de la commune de Bazinghen au fonctionnement de l'école dans le cadre du RPC.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Chiffrés à **74 136,04 €**, il s'agit des loyers perçus pour les locations des logements communaux, de la salle des fêtes mais également du transfert en fonctionnement de la subvention britannique pour la maintenance des caméras « Terminus ».

- Les produits spécifiques (chapitre 77)

Comptabilisés à hauteur de **110 841,39 €**, ces produits concernent la régularisation comptable de cessions de terrains de la ZAL.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	207 548,30	423 901,55
042	Opérations d'ordre	1 920,00	23 398,82
70	Produits des services	84 056,25	86 236,66
73	Impôts et taxes	526 003,26	559 140,21
74	Dotations et participations	185 456,69	188 079,62
75	Autres produits	53 780,10	74 136,04
77	Produits exceptionnels	53 592,80	110 841,39

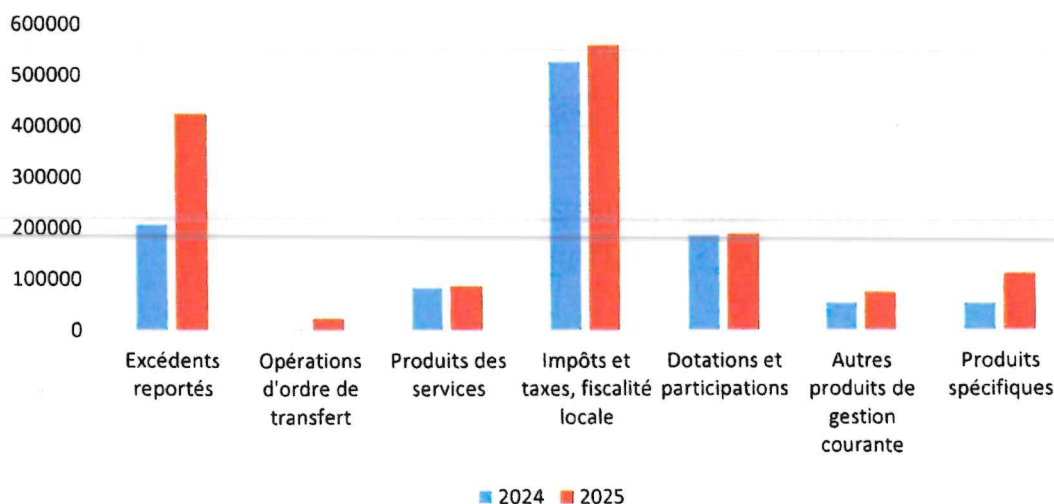
Variation  
%

Total des recettes	1 115 113,80	1 465 734,29	+31,44
--------------------	--------------	--------------	--------

Hormis les opérations d'ordre budgétaire qui n'ont pas d'impact direct sur le budget en termes de dépenses ou de recettes réelles, d'une part, et l'excédent de fonctionnement reporté d'autre part, les recettes progressent (+ 7,2%).

Cette hausse est portée par les recettes fiscales et les ventes tandis que les dotations n'augmentent qu'à un rythme à peine supérieur à l'augmentation des prix.

### Recettes de fonctionnement 2024/2025



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### 4) Analyse de la section d'investissement

##### ⇒ Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

##### - Opérations d'ordre (chapitre 040)

Ce chapitre d'un montant de **23 398,82 €** retrace l'enregistrement comptable de la cession du four de la boulangerie.

##### - Subventions d'investissement (chapitre 13)

Il s'agit du transfert en fonctionnement de la subvention britannique versée pour le financement des caméras de l'opération « Terminus » pour un montant de **31 523,30 €**.

##### - Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

On trouve le remboursement du capital de la dette pour un total de **34 241,13 €** et la cession du four de la boulangerie pour un montant de **20 000,01 €**.

Pour mémoire, la commune a contracté deux emprunts, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole :

- L'un, d'un montant nominal de 250 000 € date d'août 2022 et concerne le financement de la restauration de l'église (durée : 10 ans)
- L'autre, d'un montant nominal de 100 000 € date de novembre 2017 et concerne le financement du réaménagement de la mairie (durée : 10 ans).

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 194 202,28 €.

##### - Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Il s'agit de la réalisation d'une étude de la défense extérieure contre l'incendie pour un montant de **13 080,44 €**, d'une étude contre l'érosion et le ruissellement pour **4 664,40 €** et enfin le dépôt du logo Cap Gris Nez pour **350,00 €**.

##### - Immobilisations corporelles et en cours (chapitres 21 et 23)

Les principaux investissements réalisés en 2025 pour un montant de **526 259,28 €** (contre 152 532,72 € en 2024) sont les suivants :

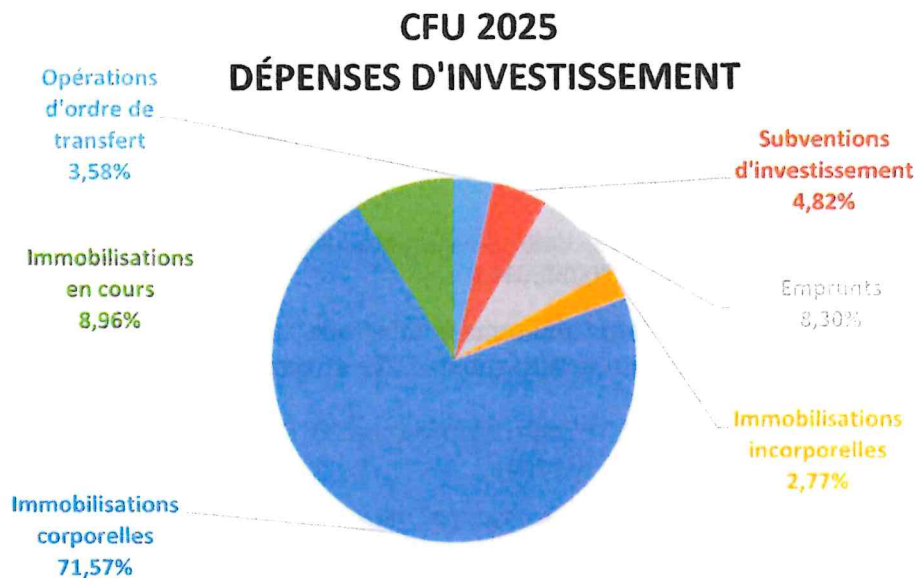
- Ravalement de la façade de l'école (61 954,94 €)
- Travaux de couverture pour le logement au 532 rue Principale et paiement d'une facture de 2023 pour la réhabilitation du logement au 523 rue Principale (29 890,13 €)
- Travaux de réparation de fossé et de voirie au Hamel (51 061,30 €)
- La création d'un déversoir (891,00 €)
- L'installation des caméras dans le cadre du projet « Terminus » (323 907,60 €)
- Dépenses liées à l'église : frais pour l'appel d'offres, diagnostic plomb avant travaux et paiement d'une partie de la maîtrise d'œuvre (58 554,31 €)

## Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025
040	Opérations d'ordre de transfert	1 920,00	23 398,82
041	Opérations patrimoniales	14 894,55	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 523,30
16	Emprunts et dettes assimilées	33 734,26	54 241,14
20	Immobilisations incorporelles	0,00	18 094,84
21	Immobilisations corporelles	73 251,10	467 704,97
23	Immobilisations en cours	79 281,62	58 554,31

Variation  
%

Total des dépenses	203 081,53	653 517,38	+ 221,80
--------------------	------------	------------	----------



### ⇒ Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes d'un montant de 738 396,85 € se répartissent de la manière suivante :

- Opérations d'ordre de transfert pour un montant de **135 476,64 €** qui concernent principalement les régularisations des cessions de terrains de la ZAL et du four de la boulangerie
- Le FCTVA pour **18 850,97 €**
- Taxe d'aménagement pour **9 768,50 €**
- Subventions d'investissement reçues pour **19 170,51 €** qui émanent du Département pour les travaux de réfection de l'église et l'étude de la défense extérieure contre l'incendie.

- L'encaissement de la participation voirie et réseaux pour les constructions dans la rue Portelette pour **30 884,58 €**
- Excédent d'investissement reporté pour un montant de **524 245,65 €**

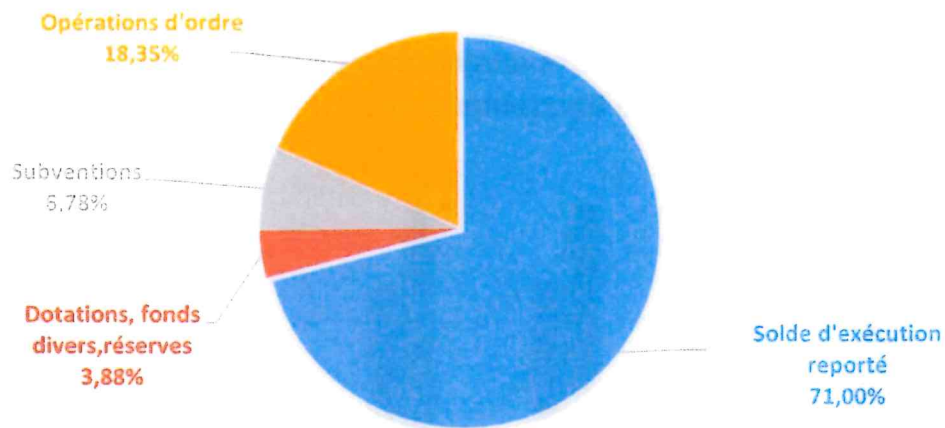
### Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025
001	Solde d'exécution	251 092,85	524 245,65
040	Opérations d'ordre de transfert	52 500,00	135 476,64
041	Opérations patrimoniales	14 894,55	0,00
10	Dotations, fonds divers	4 074,33	28 619,47
13	Subventions d'investissement	395 487,00	50 055,09
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 178,45	0,00

Variation  
%

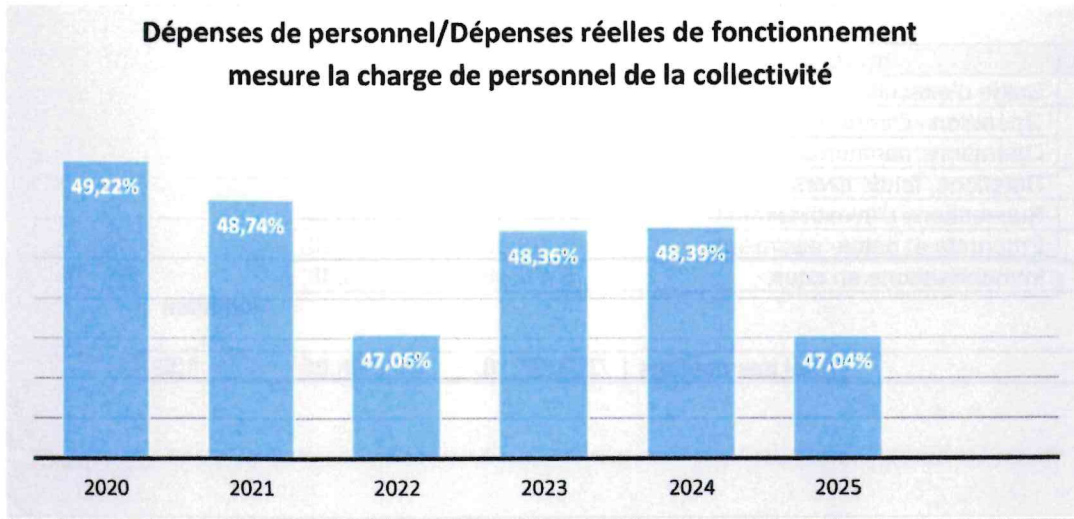
Total des recettes	727 327,18	738 396,85	+ 1,52
--------------------	------------	------------	--------

### CFU 2025 RECETTES D'INVESTISSEMENT



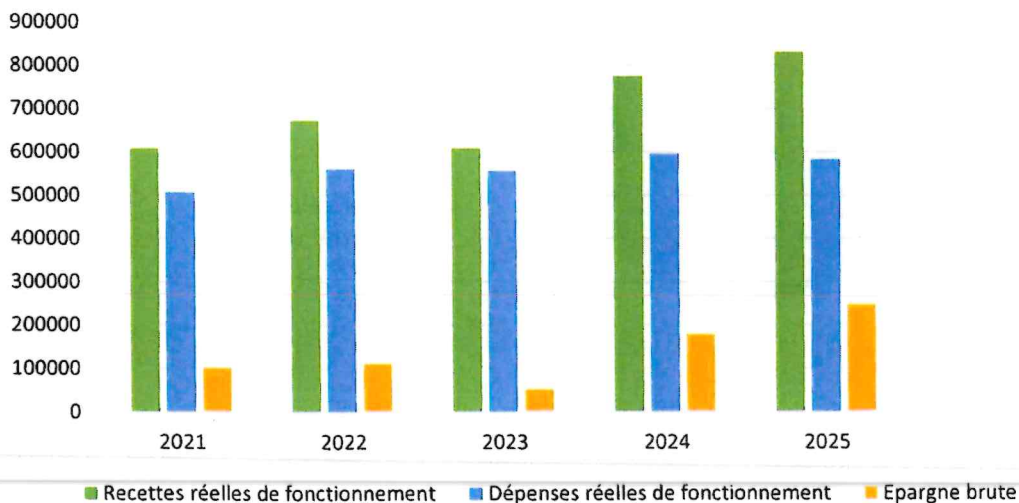
5) Quelques indicateurs

5.1 Dépenses de personnel



5.2 Capacité d'autofinancement brute

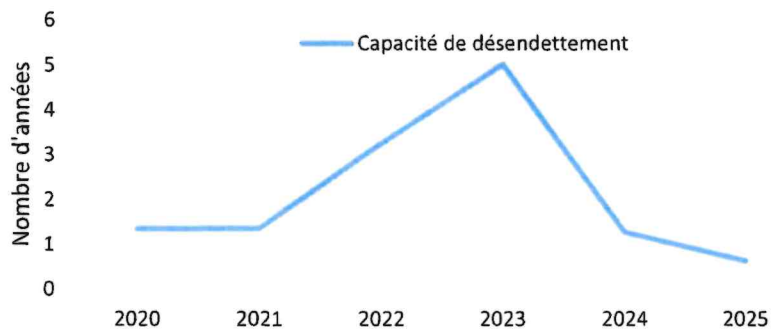
**Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement**



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

### 5.3 La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

### III Le budget annexe campings

La Commune gère en direct les Campings Municipaux « Musée » et « Cap Gris-Nez ». Les écritures budgétaires sont en euros hors taxes puisque le service est géré en SPIC (service public industriel et commercial) selon la comptabilité publique.

#### Résultats d'exploitation pour l'année 2025

<b>Recettes de fonctionnement</b> (y compris report du résultat de l'exercice 2024)	<b>691 698,81</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>295 678,62</b>
<b>Excédent de l'année 2025</b>	<b>+ 396 020,19</b>

#### Récapitulatif des recettes d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	
002	Excédent de fonctionnement reporté	424 105,44	327 377,25	
013	Atténuations de charges	1 329,55	3 907,72	
042	Opérations d'ordre	0,00	6 747,13	
70	Produits des services	330 356,50	351 784,22	
75	Autres produits	18 046,45	0,00	
77	Produits exceptionnels	2 736,70	1 882,49	
<b>Total des recettes</b>		<b>776 574,64</b>	<b>691 698,81</b>	<b>- 84 875,83</b>

Les recettes d'exploitation font état d'une baisse de 84 875,83 € par rapport à l'année 2024. Cela s'explique principalement par l'excédent d'exploitation reporté qui était de 424 105,44 € en 2024 pour 327 377,25 € en 2025 (- 96 728,19 €).

Il est à noter qu'à compter de l'exercice comptable 2025, la taxe de séjour, versée par les usagers des campings au profit de la communauté de communes, n'est plus comptabilisée dans le budget.

### Récapitulatif des dépenses d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	98 653,33	91 170,51
012	Charges de personnel	226 866,40	115 586,24
042	Opérations d'ordre	86 449,44	88 618,87
65	Autres de charges de gestion	37 149,78	135,00
66	Charges financières	78,44	0,00
68	Dotations amortis, dépréc, prov	0,00	168,00

Total des dépenses	449 197,39	295 678,62	- 153 518,77
--------------------	------------	------------	--------------

Pour les dépenses d'exploitation, on note une large baisse des charges, - 153 518,77 € par rapport à l'année 2024.

En 2024, des opérations comptables avaient été réalisées afin de régulariser des dépenses liées aux exercices précédents.

### Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement (y compris report du résultat de l'exercice 2024)	419 555,79
Dépenses d'investissement	49 445,23
<b>Résultats de l'année 2025</b>	<b>+ 370 110,56</b>

### Restes à réaliser :

Recettes	0,00
Dépenses	42 726,25

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'exécution de l'année 2024 et des dotations aux amortissements.

Les dépenses d'investissement réalisées incluent : les opérations de reprise d'amortissements (6 747,13 €), les frais du logiciel de facturation (300,00 €), la sécurisation de l'accès au camping du Musée par la pose d'une clôture (20 959,98 €), l'installation d'un radar de détection sur la barrière d'entrée (1 794,00 €), la sectorisation du réseau de distribution d'eau au camping du Musée (13 276,12 €), l'acquisition d'un ordinateur (1 028,00 €) et l'achat de barnums (5 340 €).

Les restes à réaliser sont composés des honoraires de la maîtrise d'œuvre pour l'aire de camping-cars et de l'acquisition d'un défibrillateur.

SLO

## IV Effectifs de la collectivité

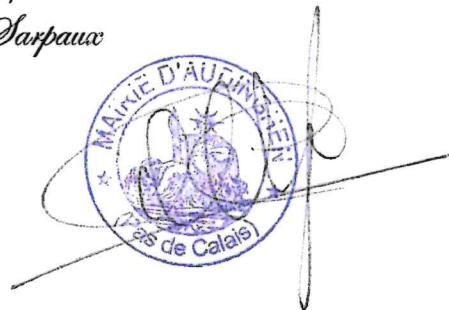
**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025**

Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en H/Min	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
<b>Filière administrative (service administratif)</b>						
Attaché principal	A	28H00	Secrétaire de mairie	01/04/2024		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35H00	Secrétaire de mairie		Titulaire	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	30H00	Secrétaire administratif		Titulaire	
<b>Filière technique (service technique)</b>						
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35H00	Agent technique		Titulaire	
Agent technique camping	C	35H00	Agent technique	12/03/2025		
Agent technique	C	35H00	Agent technique		CDI	
Agent technique	C	35H00	Agent technique		CDI	
Agent technique	C	20H00	Agent de restauration scolaire et entretien des locaux communaux		CDI	
Agent technique	C	20H10	Agent chargé de la cantine et de la garderie scolaires		CDD	
Agent technique	C	25H00	Régisseur des campings municipaux et entretien des locaux		CDI	
<b>Filière médico-sociale</b>						
Agent Territorial Spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	27H00	ATSEM		Titulaire	

Vu pour être annexé au compte financier unique 2025,

Le Maire,

*Marc Sarpaux*



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 062-216200543-20260427-CFU\_2025\_CAM-BF

SLOW